



COMMISSION  
DE RÉGULATION  
DE L'ÉNERGIE

18 JANVIER 2020

# Débat public éolien en mer en Normandie

## Aspects économiques

Adrien Thirion

Chef du département dispositifs de soutien aux énergies  
renouvelables et aux consommateurs

Commission de régulation de l'énergie

# RÔLE DE LA CRE

- La CRE participe au développement de l'éolien en tant qu'autorité administrative indépendante à deux titres :

1. La sélection du lauréat à travers la procédure du dialogue concurrentiel
2. La régulation incitative des investissements de RTE

1. La CRE participe à différentes étapes du dialogue concurrentiel :

- Elle reçoit les candidatures des entreprises ou groupements d'entreprises souhaitant participer au dialogue concurrentiel et propose au gouvernement une liste de celles correspondant aux critères qu'il a fixés.
- Elle donne un avis au gouvernement sur le projet de cahier des charges défini au cours du dialogue concurrentiel.
- Elle reçoit les candidatures, les instruit et propose au gouvernement un lauréat.

2. La CRE encadre l'investissement lié au raccordement :

- Elle fixe un budget cible.
- RTE est incité à le respecter.

# BAISSE DES COÛTS DE L'ÉOLIEN EN MER

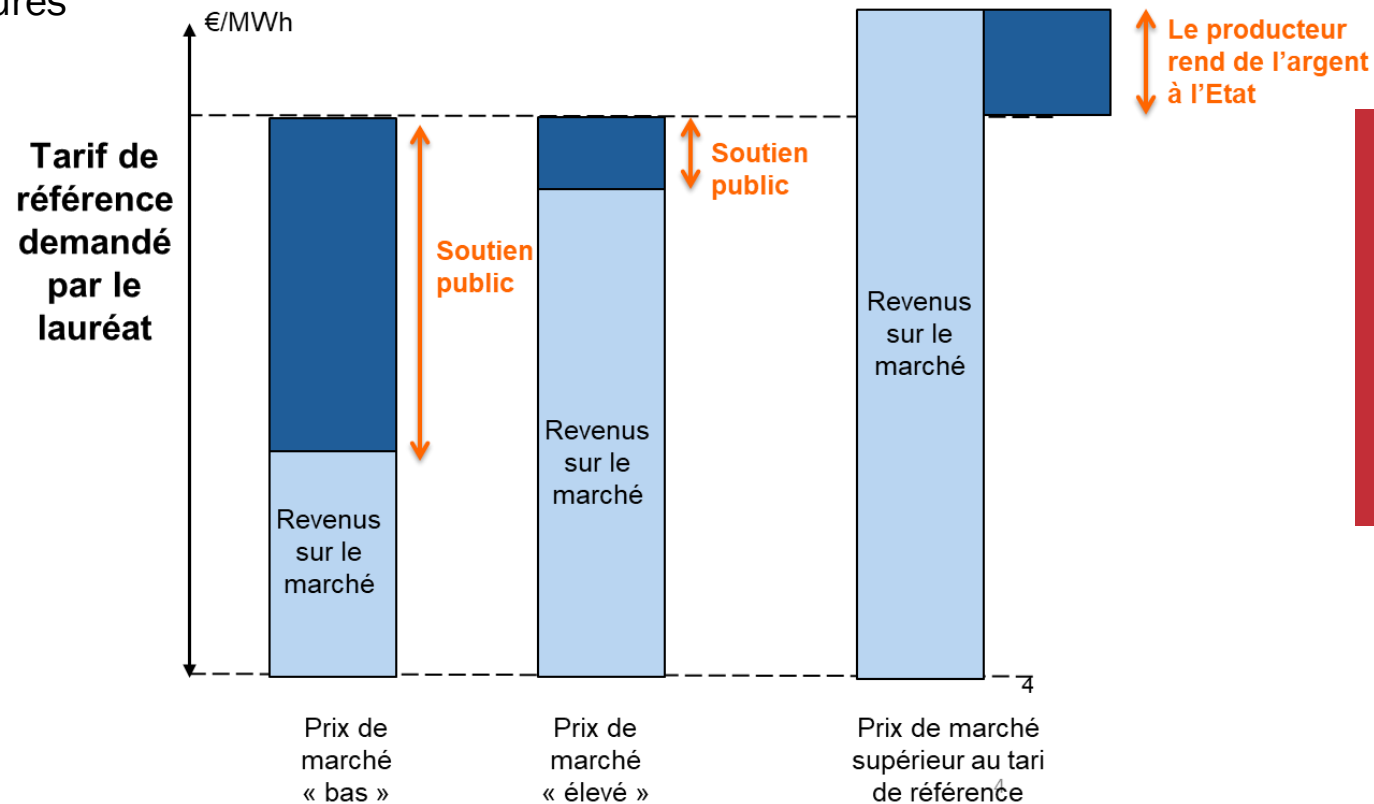
- Les six premiers parcs (dont ceux au large de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe-Le Tréport) ont été attribués en 2011 et 2013 à des prix de l'électricité de l'ordre de 165 à 200 €/MWh
- Le niveau du soutien à ces parcs a été renégocié par l'État en 2018 à des prix de l'ordre de 130 à 150 €/MWh
- Un parc au large de Dunkerque a été attribué en 2019 à un prix de 44 €/MWh pour une construction du parc en 2026
- La baisse du niveau du soutien – qu'on retrouve dans d'autres pays européens – procède de plusieurs phénomènes :
  - L'augmentation de la taille des pales (plus d'énergie du vent captée)
  - L'augmentation de la taille des éoliennes (moyenne de vents plus importante)
  - L'augmentation de la puissance des génératrices (plus d'énergie électrique produite en cas de vents forts)
  - Une amélioration des conditions de financement (baisse des taux)

# QUEL COÛT POUR LE PARC ÉOLIEN EN MER ?

## QUI LE SUPPORTE ?

- Le soutien aux producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables est financé par le budget de l'État

- Depuis 2016, ce soutien n'est plus financé par les consommateurs d'électricité à travers leurs factures



- Le coût du soutien supporté par l'État est la différence entre le niveau du soutien accordé et le prix de marché de l'électricité

- Avec un niveau de soutien initial de 44 €/MWh, le parc de Dunkerque pourrait coûter sur 20 ans de l'ordre de 500 M€ à l'État ou lui rapporter jusqu'à 1,5 Md€ en fonction de différents scénarios d'évolution du prix de l'électricité

# LE COÛT DU RACCORDEMENT

- Le coût du raccordement aux parcs éoliens en mer est payé par les consommateurs d'électricité à travers le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité)
  - Ce n'est pas le cas pour les raccordements des autres énergies renouvelables
  - Le TURPE permet de financer l'entretien et le développement des réseaux de transport et de distribution d'électricité
  - Il représente environ 1/3 de la facture d'électricité des ménages
  
- Pour fixer le budget cible du raccordement à RTE, la CRE fait auditer par un tiers le budget présenté par RTE
  
- A titre d'exemple, le budget cible du raccordement du parc au large de Saint-Nazaire (500 MW) a été fixé à 285 M€
  
- Si RTE dépasse de plus de 10 % ce budget cible, une partie (20 %) du surcoût ne sera pas compensé, de manière symétrique, RTE gagnera une partie des économies s'il coûte 10 % de moins que le budget cible